



Changements apportés à Ariane – date de mise en vigueur et rappel des changements

Le présent communiqué vise à vous informer que la date de mise en vigueur des changements à Ariane sera le dimanche 16 janvier 2022. De plus, voici un rappel des modifications qui seront livrées à cette date, incluant un ajustement à l'une d'entre-elles.

Le 4 août dernier, une communication vous a été transmise au sujet des changements qui seront apportés à la télétransmission d'Ariane. Il est important de vous mentionner un ajustement qui a été apporté à la suite de la parution de cette note. En effet, la valeur « intersexué » a été retirée. Dorénavant, le code « I » a été attribué à la valeur « indéterminé ». Voici les valeurs pour chaque code :

Code de la valeur	Nom officiel
F	Féminin
M	Masculin
X	Non binaire
I	Indéterminé

Aussi, voici les autres modifications qui seront apportées à Ariane lors de la livraison du 16 janvier 2022 :

- ajout du +25 au mois dans la composition du code permanent;
- ajout des codes de valeurs « X » et « I » pour le sexe/genre;
- ajout du lien de parenté de type « parent »;
- arrêt du calcul des données de citoyenneté;
- ajout de l'obligation d'inscrire une adresse de courriel, pour chaque lot, afin de communiquer avec les responsables de l'organisme.

Les personnes voulant plus d'informations ou ayant des questionnements à ce sujet peuvent contacter Jean-Philippe Laroche, pilote du système Ariane, à l'adresse courriel suivante : jean-philippe.laroche@education.gouv.qc.ca.